



Le **RAP**

RÉSEAU D'AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES

Leader en gestion intégrée
des ennemis des cultures

AVERTISSEMENT | POMME DE TERRE

N° 1, 18 mai 2018

- Conditions climatiques : Le temps sec se poursuit à peu près partout.
- Développement de la culture : Les semis sont en cours dans plusieurs régions, sans trop de retard.
- Insectes : Bien choisir la méthode de contrôle.
- Maladies : Qualité de la semence, fongicides à la plantation et décision concernant certaines matières actives.

À partir de cette semaine, l'équipe de collaborateurs du RAP des quatre coins de la province vous rendra compte hebdomadairement de nouvelles pertinentes concernant la phytoprotection de la culture de la pomme de terre, dans le but de mieux gérer l'usage des produits phytosanitaires. Nous vous souhaitons une bonne lecture et une fructueuse saison de production 2018!

CONDITIONS CLIMATIQUES

Pour la période du 11 au 17 mai, les températures ont été généralement fraîches et même froides la nuit, mais quelques fois chaudes le jour. Les régions plus au nord et à l'est ont, par contre, connu du temps plus frais que celles plus au sud (voir le [sommaire agrométéorologique](#)). Les précipitations ont été faibles partout (voir la [carte des précipitations](#)). Pour les 7 prochains jours, les différentes sources météo prévoient quelques précipitations (surtout pour samedi et/ou dimanche) agrémentées de températures près des moyennes de saison.

DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE

Quelques semis ont débuté vers le 24 avril dans le sud de la province (Lanaudière et Montérégie). Toutefois, la majorité des producteurs ont démarré le tout vers le 2 mai dans ces régions et vers le 12 mai dans celles plus centrales, alors qu'aucun chantier de plantations n'est encore commencé plus à l'est et au nord (voir le tableau à la page suivante). Le tout devrait débuter sous peu dans ces régions, soit au début de la semaine prochaine. Depuis environ 10 jours, dans les régions du sud, les semis se font dans de bonnes conditions avec une [température du sol](#) près du minimum recherché, soit 10 °C. Plus récemment, ceci est aussi valable au centre de la province. Les derniers gels au sol répétitifs n'ont pas eu d'impact négatif sur les premiers semis, car ceux-ci n'étaient en général pas encore émergés.

État d'avancement des semis pour des producteurs types selon les collaborateurs du RAP (en date du 16 mai 2018)

| Régions | Superficies ensemencées | Stade de la culture |
|--|-------------------------|-----------------------------|
| Sud-ouest de Montréal | 0 à 30 % | Tout début levée localement |
| Outaouais | 0 à 20 % | ND |
| Lanaudière | 50 à 80 % | Tout début levée localement |
| Centre-du-Québec, Mauricie, Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches | 0 à 20 % | ND |
| Gaspésie, Bas-Saint-Laurent et Saguenay-Lac-Saint-Jean | 0 % | ND |

INSECTES

Le contrôle du doryphore sera encore largement favorisé cette année par l'application d'insecticides dans le sillon ou sur le planton, principalement avec des produits de la classe des néonicotinoïdes (groupe 4). Pour cette année, leur utilisation n'est pas réglementée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), mais elle le sera en 2019. À partir de ce moment, il faudra obtenir une justification d'un agronome pour en appliquer ainsi qu'une prescription pour en acheter. Il s'avère donc important dès cette année de bien évaluer les différents insectes présents dans vos champs de même que leur niveau d'intensité. Des essais avec des méthodes alternatives aux néonicotinoïdes, ou pour en réduire leurs impacts sur l'environnement et la santé, peuvent être mis en place dès cette année dans votre entreprise. Le choix du traitement au planton au lieu de celui dans le sillon dans certains cas en est un exemple (selon la quantité de semences utilisée à l'hectare). Un changement de groupes chimiques homologués, mais non réglementés pour les applications dans le sillon ou au planton, ne représente pas nécessairement une solution viable à moyen et à long terme. Vous pouvez discuter de l'approche à privilégier dans votre entreprise avec votre conseiller local. Un comité d'experts sous la responsabilité de l'Ordre des agronomes du Québec (OAQ) a été mis en place cette année afin de rédiger un document de références à ce sujet.

MALADIES

Semences

L'utilisation de semences certifiées est obligatoire au Québec. Cela garantit un rendement supérieur et une qualité optimale à la récolte, en plus de favoriser un bon état sanitaire des champs. Il faut rester vigilant et vérifier la qualité des semences à la livraison, quelle que soit leur provenance. On rapporte d'ailleurs quelques cas significatifs de dartoise par endroits cette année. Il faut laver la semence pour bien identifier la présence de ce champignon sur la pelure, ce qui peut ressembler beaucoup à de la tache argentée (voir le lien [IRIIS](#)). Si une quelconque problématique se présente, il ne faut pas hésiter à contacter le dernier vendeur ou fournisseur. Il y a des standards de qualité pour la semence et des tolérances à respecter du point d'expédition au point de réception (voir le lien [ACIA](#)). Il faut bien entreposer et réchauffer la semence, éviter la condensation et viser le stade « point blanc » pour une levée plus rapide (après conditionnement). Cela réduira les risques de développement de certaines maladies dont la rhizoctonie.

Fongicides

Plusieurs produits phytosanitaires pouvant être appliqués sur les plantons et/ou dans le sillon ont été homologués ces dernières années. Il s'avère important de discuter avec votre conseiller de la nécessité ou non d'utiliser un ou des fongicides plus spécifiques (en mélange). Pour obtenir une efficacité optimale du traitement de la semence, il faut s'assurer de bien calibrer l'applicateur afin de mettre la dose recommandée sur l'étiquette, et de bien recouvrir l'ensemble des surfaces du planton ou de la zone de plantation. Un collaborateur rapporte à nouveau cette année un cas de pourriture de semences tranchées et traitées avec un insecticide liquide qui n'ont pas été séchées convenablement après le tranchage.

Décision concernant certaines matières actives

L'agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'examen des produits antiparasitaires contenant du *chlorothalonil* (ex. : BRAVO et ECHO). Une décision a été publiée le 10 mai dernier. Des modifications aux étiquettes auront lieu sur une période maximale de 24 mois. Plus de détails peuvent être obtenus en consultant le document [Décision RVD2018-1](#). Pour la pomme de terre, le nombre d'applications permises par année passe d'un maximum de 12 à 3. Le délai de sécurité (DS) augmente pour certaines opérations, dont les activités de dépistage (le DS passe de 2 à 3 jours).

Les changements concernant le nombre réduit de traitements avec le *chlorothalonil* et la décision à venir concernant les fongicides à base de *mancozèbe* et de *métiram* (qui est maintenant prévue pour juin 2018) pourraient avoir des répercussions sur le programme de pulvérisation traditionnel contre le mildiou et la brûlure hâtive pour la présente saison.

Cet avertissement a été rédigé par Patrice Thibault, agronome. Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter l'[avertisseur du réseau Pomme de terre](#) ou le [secrétariat du RAP](#). La reproduction de ce document ou de l'une de ses parties est autorisée à condition d'en mentionner la source. Toute utilisation à des fins commerciales ou publicitaires est cependant strictement interdite.